

*Initiatives ministérielles*

des au sujet de la taxe sur les produits et services et je suis persuadé qu'ils continueront de s'exprimer là-dessus.

Je tiens à dire quelques mots de la solution de rechange qui découle automatiquement, croyons-nous, des principes que nous avons établis et dont nous nous inspirerions pour réformer la fiscalité. Évidemment, la première chose que le gouvernement devrait faire, c'est abandonner son projet de taxe sur les produits et services. C'est ce que souhaitent les Canadiens. La question n'est pas de savoir si les libéraux ou les néo-démocrates le veulent, mais de répondre aux vœux des Canadiens. Et les Canadiens disent: «Écoutez, n'imposez pas cette taxe! La taxe de vente fédérale vous rapporte déjà 18,5 milliards de dollars. C'est deux fois et demie plus qu'en 1984, lorsque la taxe était de 9 p. 100. Vous l'avez portée de 9 à 13,5 p. 100. Nous savons maintenant qu'elle existe. Elle n'est pas aussi visible qu'elle le devrait, mais après tout le baratin qu'on a fait là-dessus, rares sont les Canadiens qui n'ont pas entendu parler de cette taxe.»

Tous s'entendent pour demander au gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services: la Chambre de commerce, le Congrès du travail du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les pauvres, les personnes âgées. Et nous aussi. Nous croyons qu'une réforme en profondeur de la fiscalité, une réforme fiscale juste et complète s'impose. Cette réforme fiscale doit partir du principe que le contribuable canadien est indivisible. Que ce contribuable paye la taxe d'eau municipale, la taxe des trottoirs ou la taxe foncière, la taxe de vente provinciale, la taxe d'accise, la taxe sur l'alcool, l'impôt sur le revenu, la taxe sur les produits et services, la taxe de vente fédérale ou la taxe sur le tabac, c'est toujours le même et unique contribuable. Qu'on cesse donc de prétendre qu'un échelon gouvernemental peut décider unilatéralement de régler ses problèmes en augmentant l'imposition ou encore, comme le gouvernement actuel l'a fait, non seulement augmenter les impôts et en ajouter de nouveaux, mais se délester de la charge budgétaire sur les provinces en les forçant soit de réduire les services soit d'augmenter elles aussi les impôts.

• (1620)

Une des choses les plus bizarres que j'aie entendu dire depuis longtemps c'est que les Canadiens vont adorer la TPS—voilà ce que déclarait aujourd'hui le premier ministre. Il ne m'entre pas dans la tête que le premier ministre ait pu dire une chose pareille, à moins qu'il ne pense que la campagne publicitaire que son gouvernement est en train de lancer va gagner la partie.

Nous avons l'espoir que le pays va décider à l'échelon municipal, à l'échelon provincial et surtout à l'échelon national de s'occuper d'une véritable réforme fiscale, et je pense que nous sommes capables de faire oeuvre originale. Mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, a présenté une formule de taxe simple et équitable qui a soulevé beaucoup d'intérêt dans l'ensemble du pays. Certains l'attaqueront en demandant: «Est-ce là la position du Parti libéral?», et d'ailleurs elle peut poser certains problèmes. Mais là n'est pas la question. C'est une solution de rechange qui mérite absolument d'être examinée. D'autres ont proposé de taxer les dépenses personnelles, les objets de luxe, les sociétés, la richesse, les bénéfices des sociétés, qui sont considérés fiscalement comme des dividendes touchés par les actionnaires. Il y a toutes sortes de situations qui méritent d'être examinées.

Il y a un sujet qui m'intéresse particulièrement et qui va je pense intéresser beaucoup de Canadiens, c'est de savoir si l'impôt foncier donne maintenant la mesure des facultés contributives des redevables. Je pense qu'il est en train de devenir un impôt de situation géographique. Vous pourriez aussi bien avoir une maison à St-John's à Terre-Neuve, monsieur le Président, à Frédéricton au Nouveau-Brunswick, à Halifax en Nouvelle-Écosse, à Winnipeg, à Saskatoon, ou à Willowdale, et cette maison reviendrait à peu près au même prix. Il pourra y avoir des différences locales dans le prix de la main-d'oeuvre, mais les frais de transport pour amener les matériaux à St-John's à Terre-Neuve ou à Victoria en Colombie-Britannique—des matériaux qui proviennent de Toronto et de Montréal—vont s'équilibrer, ce qui fait que le prix de revient des maisons sera à peu près identique. On peut trouver des maisons plus spacieuses et plus chères à Toronto qu'à Tracadie, mais ce qui se produit dans notre pays c'est que c'est le prix du terrain qui dicte le prix de la maison qu'il porte. La valeur et le prix du terrain sont fonction de l'endroit où il est situé.

Devrions-nous remettre en cause ce que l'on considère traditionnellement comme la bible de l'imposition locale et de la production de recettes pour les municipalités, les impôts fonciers? C'est ce qu'on doit faire dans le cadre de la réforme fiscale.

Prenez le cas, par exemple, d'une veuve de Chatham, au Nouveau-Brunswick, qui a emménagé dans la maison qu'elle occupe actuellement il y a 40 ou 50 ans, avec son mari et ses enfants. Ses moyens n'ont pas beaucoup changé, mais la vie a continué et elle vit peut-être très confortablement. Sa maison vaut peut-être beaucoup plus qu'elle n'aurait jamais pu l'imaginer. Cependant, le